

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 51 (1971)
Heft: 2: La formation permanente

Rubrik: Chambre de commerce suisse en France : 53e assemblée générale :
13 mai 1971

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

53^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

13 Mai 1971

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 13 mai 1971, au Pavillon Dauphine, sa 53^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Georges E. Reymond et en présence de Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France.

Après lecture du rapport annuel, des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration

Exercice 1970

INTRODUCTION

1970 a marqué le début d'un défi qui, pour la science économique contemporaine, pourrait se révéler aussi décisif que celui porté dans les années 30 par la Grande Dépression aux théories économiques dominantes de l'époque : celui de l'inflation. L'inflation actuelle est la plus sévère que le monde occidental ait jamais connue. Le problème le plus important est que son déroulement échappe aujourd'hui en partie aux schémas traditionnels auxquels nous sommes habitués depuis que la « Théorie générale » de Keynes est devenue la pierre angulaire de nos politiques économiques. En effet, si, habituellement, l'inflation est liée à l'idée d'une expansion trop forte, on constate aujourd'hui qu'elle peut être aussi la conséquence d'une croissance trop faible, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, par exemple.

La politique monétaire a tenu en 1970 une place importante dans la lutte générale entreprise contre l'inflation, cela pour une part en raison des difficultés que certains pays éprouvent encore à employer efficacement l'instrument budgétaire à cet effet.

Les valeurs des importations ont montré, en 1970, une tendance assez générale à s'accroître plus fortement qu'on pouvait s'y attendre d'après les relations observées dans le passé entre leur évolution et celle des niveaux de production. Ce fait paraît avoir tenu surtout à la hausse exceptionnellement forte des prix internationaux, phénomène qui s'est trouvé renforcé dans le cas de beaucoup de pays par les répercussions de la réévaluation du mark allemand. Mais la vigueur exceptionnelle de la demande finale et de la formation de stocks a aussi joué un rôle important dans de nombreux pays.

Sur le plan européen, la conférence de La Haye qui a réuni les six chefs d'État ou de gouvernement des pays membres des Communautés européennes, les 1^{er} et 2 décembre 1969, a ouvert la voie à une nouvelle étape de la construction de l'Europe. Les principaux problèmes abordés ont tourné autour de trois thèmes : achèvement, renforcement et élargissement du Marché Commun. Ils ont donné au cours de l'année 1970 matière à de longs débats entre les ministres des Communautés européennes ainsi que ceux des pays ayant fait acte de candidature à l'adhésion.

ÉCONOMIE FRANÇAISE

1970 aura été pour l'économie française une année de stabilisation, de réformes, mais aussi d'attente. Commencée sous le signe de la stabilisation financière, l'année s'est prolongée dans l'inflation accompagnée d'une certaine stagnation, comme cela a du reste été le cas dans le monde entier. La reprise de l'expansion s'est fait attendre, alors que les demandes d'emploi augmentaient. L'économie française manifeste un certain climat de mélancolie, la production et les revenus se maintenant à un niveau élevé, alors que les taux de croissance restent faibles.

L'année 1970 aura surtout été caractérisée par la multiplicité des transformations de caractère structurel — qu'elles soient sociales, économiques ou financières — qui tranche avec la morosité conjoncturelle. Rarement autant d'accords sociaux auront été conclus en une seule année.

De leur côté, les entreprises ont continué à concentrer leurs moyens, que ce soit par des fusions, des absorptions, des promesses de mariage, ou des rapprochements. A l'évidence, le mouvement de restructuration amorcé les années précédentes, et qui ne s'arrête pas aux frontières, n'est pas prêt de se terminer.

ÉCONOMIE SUISSE

Les tendances inflationnistes n'ont pas épargné la Suisse en 1970. L'économie suisse se trouve dans une période de surchauffe se traduisant par une hausse accrue des prix et des coûts. La croissance de l'économie suisse subit un ralentissement, étant donné que le marché du travail est pratiquement tari, que l'amélioration de la productivité atteint peu à peu ses limites, et que les restrictions de crédit se font de plus en plus sentir.

Actuellement, la question des mesures anti-inflationnistes réalisables à brève échéance est à l'étude. Afin de pouvoir intervenir d'une manière plus efficace dans de telles situations, le Conseil Fédéral estime indispensable une base constitutionnelle pour une politique conjoncturelle.

La fin de l'année aura donné en Suisse un regain d'activité au problème de l'intégration européenne. Les représentants du Conseil Fédéral ont confirmé à Bruxelles le souhait de la Suisse de participer au renforcement de la coopération européenne et d'étudier avec les autorités compétentes de la CEE sous quelle forme cette dernière pourrait créer des relations spéciales avec les pays neutres.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Le commerce extérieur de la Suisse a atteint à nouveau un niveau record, mais par une évolution très différenciée.

Les importations se sont accrues de 22,6 %, contre 17 % seulement en 1969, pour atteindre 27 873,5 millions de francs. En revanche, les exportations n'ont augmenté que de 10,7 % contre 15,3 % l'année précédente, pour se fixer à 22 140,3 millions. Ainsi, le rythme d'expansion s'étant sensiblement accéléré à l'entrée et ralenti à la sortie, le déficit de la balance commerciale se trouve être le plus fort que l'on ait jamais enregistré. Il se chiffre en 1970 à 5 733,2 millions de francs, contre 2 725,3 millions en 1969. D'une année à l'autre, le taux de couverture des importations par les exportations a passé de 88 à 79,4 %.

PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

La France, en 1970, a été le deuxième fournisseur de la Suisse après la R.F.A. et devant l'Italie, les U.S.A. et la Grande-Bretagne. Elle en a été son quatrième client derrière la R.F.A., l'Italie et les U.S.A.

PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

— Sixième client, après la R.F.A., l'Italie, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, les Pays-Bas et les U.S.A.

— Huitième fournisseur, après la R.F.A., l'Union Belgo-Luxembourgeoise, les U.S.A., l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Algérie.

Par rapport à 1969, on peut noter que la Suisse a gardé le même rang dans la hiérarchie des clients et fournisseurs de la France.

Les exportations de la France vers la Suisse ont atteint 3 milliards 362 millions de francs suisses, soit une augmentation de 22,1 % par rapport à 1969. Par ailleurs, les importations en provenance de Suisse totalisent 1 milliard 806 millions de francs suisses, ce qui représente 5,1 % de plus qu'en 1969.

On remarque donc ici une forte augmentation des exportations françaises vers la Suisse, alors que les importations de Suisse ne se sont que peu accrues.

Le nouveau solde des échanges en faveur de la France passe de 1 milliard 35 millions en 1969 à un milliard 556 millions en 1970.

POSITION DES PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1970, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1969 (en millions de francs suisses).

	Millions de Fs.	Pourcentage d'augmentation
Machines non-électriques	511,5	+ 11,0 %
Produits chimiques organiques	292,4	+ 2,1 %
Machines électriques	95,1	- 0,7 %
Instruments et appareils	94,7	+ 6,6 %
Montres	85,6	- 15,4 %
Pierres Gemmes	66,1	- 2,6 %
Fromages	63,0	+ 11,9 %
Livres et Journaux	60,0	+ 22,5 %
Colorants organiques synthétiques	58,0	+ 15,0 %
Textiles	45,0	- 12,8 %
Produits sidérurgiques	40,3	+ 15,9 %

POSITION DES PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

Principaux produits importés de France par la Suisse en 1970 avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1969 (en millions de francs suisses).

	Millions de Fs.	Pourcentage d'augmentation
Produits sidérurgiques	390,4	+ 35,7 %
Véhicules routiers	300,1	+ 29,0 %
Textiles	254,6	+ 16,7 %
Machines non-électriques	251,0	+ 34,5 %
Combustibles	221,3	+ 22,0 %
Céréales	173,5	+ 15,0 %
Produits chimiques organiques	144,0	+ 2,7 %
Vins	111,7	+ 21,4 %
Machines électriques	87,8	+ 36,9 %
Livres et Journaux	73,5	+ 3,8 %
Produits chimiques inorganiques	71,2	+ 0,3 %

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

SERVICE DES RELATIONS COMMERCIALES

Ce Service a entretenu de nombreux contacts avec les adhérents à la recherche de débouchés sur le marché français. Il a reçu également un important courrier de sociétés non-membres, à qui, en conséquence, nous avons dû demander de contribuer à nos frais d'enquête.

Nous avons chaque jour l'occasion de renseigner des sociétés françaises sur les possibilités des fournisseurs suisses et leur programme de fabrication. Nous souhaiterions dans ce domaine pouvoir signaler plus régulièrement les *nouveautés techniques* dans les différentes branches industrielles et serions heureux que les fabricants suisses veuillent bien nous les faire connaître.

De brèves études sur le marché français ont été établies pour des produits déterminés, soit à la demande d'adhérents, soit pour le compte d'organisations professionnelles suisses.

Nous avons aussi facilité les recherches des sociétés suisses qui souhaitent prendre contact avec des *fournisseurs français* afin d'importer ou de représenter leurs articles.

Des offres d'agents ou de V.R.P. français désireux de collaborer avec des sociétés suisses nous parviennent régulièrement. Ces propositions sont publiées dans notre « Bulletin Hebdomadaire d'Information » et transmises à l'OFFICE SUISSE D'EXPANSION COMMERCIALE. Nous avons pu dans certains cas obtenir la collaboration d'associations professionnelles suisses afin que, par circulaire, elles avisent leurs adhérents d'une offre particulièrement intéressante, que nous signalons également spontanément à certains fabricants.

De même, nous avons effectué différentes enquêtes pour aider des sociétés suisses désireuses de s'implanter en France et d'y trouver un agent général. Il s'agit d'un travail délicat pour lequel nous rencontrons parfois, selon les branches, certaines difficultés dues à la conjoncture du marché français ou à une importante concurrence nationale. Là aussi, notre « Bulletin Hebdomadaire d'Information » nous permet de faire connaître de telles propositions qui sont par ailleurs reprises dans diverses publications françaises afin de leur donner une plus large audience.

Foires et Salons spécialisés

Nos Services sont très largement mis à contribution pour renseigner sur les manifestations commerciales suisses dont nous établissons une liste, diffusée à la presse française et à diverses associations.

En outre, divers Salons spécialisés suisses nous ont à nouveau mandatés pour leurs relations publiques en France et l'acquisition d'exposants.

Nous voudrions encore signaler nos interventions auprès de certains Salons professionnels français, afin d'obtenir un stand pour un exposant suisse ou son représentant.

Nous nous sommes efforcés, dans la mesure de nos possibilités, de visiter certaines manifestations afin d'y rencontrer les exposants suisses et de prendre des contacts avec des fabricants français en vue de réunir une documentation à l'intention d'intéressés suisses, ou de faciliter le règlement de dossiers en cours.

Nous avons par ailleurs essayé de développer nos relations avec les organisations professionnelles françaises et suisses que nous tenons ici à remercier de la collaboration qu'elles nous ont apportée.

SERVICE JURIDIQUE

Un nombre toujours plus élevé de créanciers, suisses ou français ont eu recours à nos services pour recouvrer des créances en France, comme en Suisse. Dans la très grande majorité des cas, notre intervention a abouti favorablement. Nous avons également joué le rôle de médiateurs dans certains différends et aidé à trouver des solutions amiables.

Par ailleurs, ce service a été très fréquemment sollicité pour divers renseignements juridiques, fiscaux et douaniers.

SERVICE DES PUBLICATIONS

Revue économique franco-suisse

En 1970, la « Revue économique franco-suisse » a traité les thèmes suivants :

- Le Métal,
- Au delà de l'Économie,
- La Région Rhône-Alpes et la Suisse,
- Les Suisses en France.

C'est pour fêter plus particulièrement le Cinquantenaire de notre Section Rhône-Alpes et Centre que nous avons choisi pour thème de la Revue n° 3/1970 « La Région Rhône-Alpes et la Suisse ». A l'occasion de ce Cinquantenaire, une plaquette a également été éditée.

Afin que la « Revue économique franco-suisse » retienne davantage l'intérêt de ses abonnés, la Commission des Publications, lors de ses dernières réunions, a décidé de réserver, en plus de ses pages spécialisées, une partie rédactionnelle à des problèmes d'ordre général. En vue de moderniser notre Revue, il est envisagé d'en changer le format en 1972.

« L'Annuaire Franco-Suisse » n'a pas paru en 1970, la prochaine édition, refondue, sortira de presse vers la fin 1971.

Bulletin hebdomadaire

Le « Bulletin Hebdomadaire d'Information », pour sa part, a cherché à apporter des nouvelles de toute nature relatives aux échanges franco-suisse et aux efforts en cours en faveur de l'intégration européenne. Par le canal de ses petites annonces, le « Bulletin Hebdomadaire » offre un moyen pratique de contact direct avec d'éventuels intéressés, que ce soit pour la recherche de locaux industriels ou commerciaux et de cadres, ou pour présenter certaines affaires immobilières. En outre, une rubrique « accords-associations » contribue à offrir de nouvelles possibilités à certaines entreprises.

MANIFESTATIONS

Notre Compagnie a organisé plusieurs manifestations de caractères très divers :

26 février : Réception à la Maison du Valais, organisée en collaboration avec la Société des Exportateurs de Vins Suisses, la Confrérie des « Galants de la Verte Marenne », le Syndicat des Négociants en Huîtres, l'Union Suisse du Commerce de Fromage, pour la présentation d'une alliance de l'Huître et du Vin Blanc Suisse.

- 5 mars : Dîner-Conférence au Pavillon Dauphine, à l'issue duquel Monsieur Gabriel Ferras, Directeur-Général de la Banque des Règlements Internationaux, a présenté un exposé sur « Le Retour au calme sur les marchés des changes ».
- 12 juin : Visite de Sud-Aviation, à Marignane, et des nouvelles Installations portuaires de Fos, avec réception à la Mairie de Marseille.
- 17 juin : Assemblée Générale et Dîner-Conférence à l'Hôtel Hilton, à l'issue duquel Monsieur Maurice Couve de Murville, Ancien Premier Ministre, a traité de « La Régionalisation de la France ».
- 12 novembre : Symposium au Grand Hôtel Dolder à Zurich, sur le thème : « Comment est-on passé en Europe de la taxe sur le chiffre d'affaires à la T.V.A. », avec exposés de : M. Yves René, Directeur Divisionnaire des Impôts au Ministère des Finances, Paris ; Herr Felix Muller, Ministerialdirigent im Bundesministerium der Finanzen, Bonn ; M. Hans Gerber, Directeur au Département Fédéral des Contributions, Berne.

CONCLUSION

Au niveau des relations franco-suisse, la balance commerciale française vis-à-vis de la Suisse reste très nettement bénéficiaire et cela prouve l'intérêt du marché suisse pour ce pays. En contrepartie, la Suisse trouve en France des débouchés très importants. Il reste pour nous évident que nos relations économiques peuvent encore se développer et des accords industriels seraient de nature à resserrer davantage les liens qui existent entre nos deux pays. Nous pensons ici au domaine important de la sous-traitance.

La Suisse, souffrant d'une grave pénurie de main-d'œuvre, recherche à l'extérieur des possibilités de fabrications. Il y a là, incontestablement, pour certains secteurs de l'industrie française, des ouvertures intéressantes à saisir. Nos amis français doivent cependant rester conscients des exigences de qualité posées par l'industrie suisse. Mais il serait impensable et regrettable que certains secteurs industriels français, bien équipés mais parfois sous-alimentés en fabrications, ne puissent réussir là où les industries allemandes, autrichiennes et même yougoslaves ont réussi.

Nous voudrions que cet appel soit entendu, car il va dans la direction de la satisfaction des besoins des deux pays.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration de notre Compagnie a tenu quatre séances en 1970.

Au cours de l'exercice qui se termine, il a eu à déplorer la disparition de trois de ses membres. Tout d'abord, M. André Cramer, réélu à notre dernière Assemblée Générale, Trésorier de notre Compagnie pendant quelques années, décédé subitement en décembre dernier.

Au mois de mars, c'est notre Membre d'Honneur, M. Marcel-Édouard Sandoz, mécène parmi les mécènes, qui s'éteignait à Lausanne au terme d'une vie riche en dons et consacrée à de multiples activités.

Tout récemment, nous apprenions la mort de M. Robert Montandon, Directeur de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Lausanne.

En nous souvenant de leur présence parmi nous et de l'action qu'ils ont menée en faveur de notre Compagnie, nous tenons à leur rendre aujourd'hui le respectueux hommage de notre reconnaissance.

Notre Conseil, désireux de reconnaître les mérites d'un membre fondateur de notre Compagnie, propose à l'Assemblée Générale d'élire M. Kurt-E. Waldmann, Membre d'Honneur. Depuis cinquante-trois ans, M. K.-E. Waldmann a été pour tous l'exemple de la fidélité, de la présence et du dévouement et nous nous réjouissons avec lui de cette distinction.

Trois de nos membres et amis vont se séparer de nous, après neuf ans de présence dans notre Conseil. Il s'agit de :

MM. Alain Berthoud,
Jean-Louis Burckhardt,
Pierre Stoffel,

que nous remercions très vivement de leur action et auxquels nous disons aujourd'hui déjà tout notre désir de les voir réintégrer nos rangs dans une année.

L'Assemblée Générale aura ensuite à se prononcer sur la réélection des membres suivants, dont le mandat vient à échéance aujourd'hui :

MM. Charles Amiet,
Émile Fehr,
Bertrand Maus,
Walter Rotach.

Nous sommes heureux que Monsieur Émile Fehr puisse continuer à faire partie de notre Conseil, mais regrettons qu'il quitte notre Bureau au sein duquel il a également occupé les fonctions de Trésorier avec beaucoup de dévouement. Qu'il veuille accepter ici tous nos remerciements.

M. Flurin Turnès a décliné une réélection et nous avons récemment enregistré la démission, pour raison de santé, de M. Christian Fischbacher.

M. Edmond Chalut ayant accepté, nous suggérons sa réintégration après un an et nous sommes heureux de son retour parmi nous.

Il nous est agréable de pouvoir présenter aujourd'hui quatre nouveaux candidats à l'élection à notre Conseil d'Administration sur lesquels s'est porté le choix de celui-ci dans sa séance du 25 mars dernier. Ce sont :

MM. André Clemmer, Directeur de Swissair,
François Émery, Directeur Général de la S.A.F. des Montres Rolex,
Pierre-Yve Gentil, Directeur chez S.A. Ciba-Geigy,
Rodolphe de Planta, Sous-Directeur à l'Administration Centrale du Crédit Commercial de France.

Convaincus de pouvoir compter sur leur appui et que leur présence parmi nous renforcera encore l'action de notre Conseil, nous aurons soin d'avoir recours à leur agissante compréhension.

Nous avons également à vous proposer la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes, en la personne de M. Marc Moor, en remplacement de M. Ernest Jorin, qui a assumé avec beaucoup de dévouement et de compétence ces fonctions pendant plusieurs années et que nous remercions ici très chaleureusement de son concours.

A la fin de cet exercice, il nous est un agréable devoir d'exprimer, une fois de plus, notre gratitude à Son Excellence M. Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, et à M. Ernest Bauermeister, Conseiller d'Ambassade, chargé des affaires économiques et financières, et à leurs collaborateurs, pour leur appui constant et efficace.

Notre reconnaissance va également à nos Sections « Rhône-Alpes & Centre » et de « Marseille & du Sud-Est », à leurs présidents, aux membres de leurs Comités et à leur personnel qui, comme par le passé, ont œuvré efficacement pour notre Compagnie et les relations de leur région avec la Suisse.

Nous nous devons également de dire aux cadres et au personnel travaillant au siège toute notre appréciation sur leur action. Nous savons que nous pouvons compter sur leur dévouement. De notre côté, nous nous efforçons d'améliorer leurs possibilités d'action, leur information et leurs conditions de travail.

Allocution de Monsieur Georges E. Reymond

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

Depuis notre dernière Assemblée Générale, en juin 1970, le monde a poursuivi sa marche quelque peu chaotique, dans l'expansion économique, le progrès scientifique et technologique, les soucis monétaires — les plus récentes viennent de trouver une issue très provisoire — l'inflation croissante, la pollution, les conflits armés, les révolutions et, depuis plusieurs mois, vers une nouvelle forme d'affrontement : les conflits pétroliers entre pays producteurs et pays consommateurs qui réduisent les liens établis jadis entre eux à la brutale simplicité de rapports de force. La cohésion entre producteurs a donné à ceux-ci un avantage certain, jusqu'au jour cependant où la découverte d'autres sources d'énergie et de matières premières, d'une part, et l'obligation pour eux d'exporter les produits de leurs jeunes industries, d'autre part, placera la clientèle traditionnelle dans une attitude qui reflètera largement l'esprit qui a guidé les récentes discussions. Ce qui n'a pas été possible, jusqu'ici tout au moins, pour le café et le cacao, l'est devenu pour le pétrole brut. Nonobstant les difficultés récentes, il est évident qu'une plus juste rémunération des produits du Tiers Monde reste économiquement et socialement indispensable, sans pour cela sombrer dans de regrettables excès.

Dans un monde où l'évolution des techniques s'accélère toujours davantage, la morale de l'homme, depuis l'époque des cavernes, marque le pas et c'est peut-être vers une âpreté accrue des hommes dans leurs contacts avec leurs semblables que nous allons. De plus en plus, l'homme sera poussé à réaliser que ses intérêts propres ne coïncident plus nécessairement avec ceux de son voisin.

La discorde, le manque d'accord rendent toujours plus difficile l'établissement de rapports librement acceptés et harmonieux. Une signature apposée sur un document devient immédiatement pour beaucoup une nouvelle raison d'exigences accrues ou de contestation. Seule la grande peur d'un conflit généralisé assure la paix et il est peut-être souhaitable qu'il en soit ainsi.

Dans un monde aux économies en expansion, mais en proie aux difficultés et aux revers multiples, les grands problèmes ne se résolvent pas ou parfois simplement à titre provisoire. Partout, l'inflation intérieure, à laquelle s'ajoute celle de l'environnement, pèse, non seulement sur les coûts, mais automatiquement sur la réalisation de grands projets qu'il faut souvent réduire ou reporter.

En *France*, dans un climat boursier aux reprises trop souvent éphémères, l'économie a marqué, dans de nombreux domaines, une résistance indubitable et, dans quelques secteurs, un développement appréciable, qu'il s'agisse du marché intérieur ou de l'exportation.

Toute l'activité économique est cependant profondément marquée par les séquelles d'une contestation qui n'en finit pas et qui placent celle-ci dans une position compétitive plus difficile. Un des exemples significatifs, parmi d'autres, est celui des dockers, dont le comportement met en danger sérieux la position de ce pays dans le secteur du transport maritime. Les grèves, sans cesse répétées, les coûts prohibitifs du personnel et des installations rejettent vers les ports du Nord tous ceux — dont les Suisses — qui avaient souhaité intensifier leurs transports par la France.

Si une certaine forme de contestation, aux effets évolutifs et constructifs, doit être admise, les excès, auxquels nous assistons, sapent les fondements mêmes de notre équilibre. Depuis les agriculteurs et viticulteurs jusqu'à l'éducation nationale, en passant par certaines

industries et les services hospitaliers, la société est ébranlée par les efforts de désintégration lancés contre elle par des éléments démunis de sens civique et qui oublient trop souvent que l'ordre est payant.

Une grande majorité heureusement espère en d'autres lendemains où le calme sera revenu dans les esprits, permettant ainsi à ce grand pays de se lancer alors résolument à la conquête de nouveaux marchés avec des produits de plus en plus élaborés. Il faut néanmoins pour cela réaliser qu'il est indispensable de répondre plus complètement à certains impératifs, en les percevant d'abord, en prenant les dispositions et en adoptant les attitudes pour s'y conformer, ensuite. Il faut, pour cela, s'éloigner quelque peu de certaines théories et se rapprocher simultanément davantage des réalités que l'on découvre sur le marché des autres. En saisissant mieux les opportunités qui lui sont offertes, la France aura alors amorcé le grand mouvement possible de son développement intérieur et extérieur.

La fin des relations privilégiées avec l'Algérie va inciter nos amis français à repenser certains problèmes de leurs échanges. L'évolution de la coopération sous diverses formes entraînera peut-être la réintégration progressive d'une main-d'œuvre utile dans les circuits industriels, économiques et éducatifs.

Malgré un ralentissement du taux de l'expansion, *l'économie suisse* connaît une forte activité, dont les effets, comme ailleurs, se reflètent dans un processus inflationniste sans précédent.

L'inflation des coûts due à la raréfaction de la main-d'œuvre et à l'augmentation constante du prix des produits importés a placé notre pays dans la position redoutable de figurer dans le peloton de tête des économies inflationnistes.

Notre institut monétaire, par la voix autorisée du Président de sa Direction Générale, insiste depuis longtemps sur la nécessité d'envisager une série de mesures concertées aux plans monétaire, financier et économique, et sur le respect plus strict d'une discipline indispensable de la part de tous les agents économiques. Ses appels n'ont été que partiellement entendus et il faut admettre que la situation n'est pas sans créer de légitimes préoccupations.

Depuis moins d'un an, notre pays a connu deux événements politiques dont toutes les conséquences économiques et sociales restent encore imprévisibles.

Tout d'abord, le rejet de *l'initiative Schwarzenbach* relative à la limitation de la main-d'œuvre étrangère en Suisse.

Ensuite, l'acceptation par les citoyens *d'octroyer aux femmes d'Helvétie le droit de vote au niveau fédéral*, dont elles restaient encore privées, reflet d'une mentalité dont l'évolution a été difficile à amorcer.

Ces deux faits saillants auront vraisemblablement les mêmes effets dans le sens d'une compression progressive des effectifs étrangers travaillant en Suisse. La faible majorité des votants contre l'initiative Schwarzenbach — si les femmes suisses avaient alors voté, on peut penser que l'issue de cette votation eût été inverse — a incité nos autorités à prendre les mesures de freinage qu'une opinion publique, dans son for intérieur, pressentait comme inévitable. L'arrêté du Conseil Fédéral du 21 Avril dernier va dans ce sens.

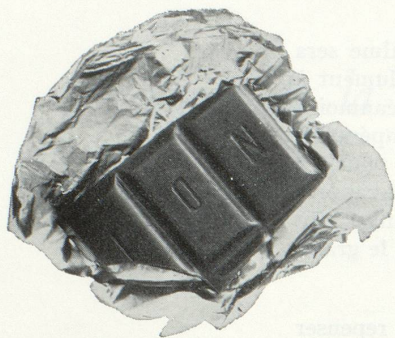
La majorité du peuple suisse semble avoir conservé apparemment la faculté de perception, peut-être inconsciente, des impératifs de la stabilité des institutions et du réel progrès économique, face à certains éléments, rares encore, qui cherchent en premier lieu à introduire chez nous les ferments d'une douteuse contestation.

Les récentes grèves, à Genève notamment, doivent inciter nos compatriotes à rester très attentifs aux revendications légitimes de la population active, mais à être aussi particulièrement fermes et déterminés à l'égard de toute tentative de désordre économique et social.

Si l'expansion devait se poursuivre, il faudrait alors, pour que l'industrie puisse y répondre, envisager de nouvelles solutions, parmi lesquelles :

- a) l'augmentation de la productivité en automatisant davantage. Les limites du

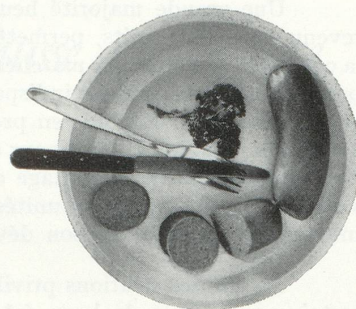
La gastronomie suisse en action(s)



Il y a mille façons de remplir sa journée. Et son estomac. Si vous aimez le chocolat : vous pouvez en manger tout le jour sans rencontrer deux fois la même sorte. Et quand vous les aurez tous goûtés, il vous restera encore ceux à la liqueur.



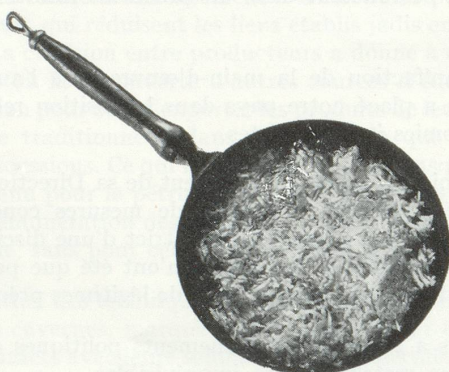
A l'origine, la fondue réunissait les cantons romands autour du caquelon. De nos jours, elle fait partout l'unanimité des convives, qu'elle soit traditionnelle (aux fromages), chinoise ou bourguignonne.



On fume encore souvent à la ferme. Ne manquez pas un de ces saucissons campagnards noircis dans la cheminée ou le fumoir. Ils en gardent un goût de terroir authentique et savoureux.



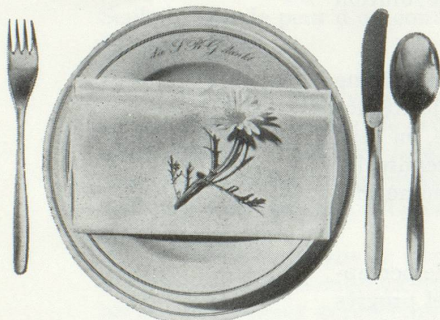
Il y a encore des petits vins de pays en Suisse. Des rosés très secs. Des blancs qui font l'étoile. Des rouges qui font presque la roue. Et aussi quelques grands noms : aigle, fendant, neuchâtel, yverne (blancs); dôle, pinot noir (rouges).



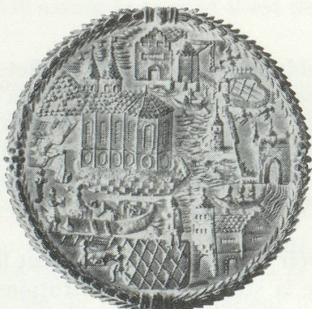
Les rösti sont le vrai plat national de Suisse alémanique. Pommes de terre en lamelles rôties au beurre des deux côtés. En particulier, ils donnent tout leur relief aux œufs sur le plat, toute sa saveur bourgeoise à l'émincé de veau zuricoise.



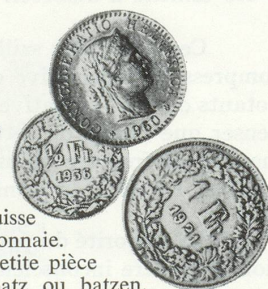
Pas de pourboire au cinéma, ni au théâtre (ce geste pourrait être mal interprété). Par contre, soyez libéral avec la femme de chambre, le portier, le garçon, le pompiste. Et le chauffeur de taxi !



Etes-vous invité à dîner ? Félicitations. En Suisse, cela veut dire midi trente. A souper ? 19 heures. Vous mangerez copieusement. Apportez beaucoup d'appétit et quelques fleurs.



S'il vous reste encore une petite place dans vos bagages : presque chaque ville à sa spécialité de friandise : tirtgel zuricois, leckerli bâlois, zunge de Schaffhouse, tourte au kirsch de Zoug, etc. (Mais ne les mangez pas avant d'arriver à la maison !)



Au temps des diligences chaque canton suisse battait monnaie. La plus petite pièce était le batz ou batzen. D'où l'expression que vous entendez encore : « Il ne vaut pas un batz. » Heureusement, la monnaie est fédérale aujourd'hui et dans quelque 160 succursales de l'UBS, les mêmes billets, les mêmes écus, et les mêmes services vous attendent.



UNION DE BANQUES SUISSES

SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT
UNIONE DI BANCHE SVIZZERE
UNION BANK OF SWITZERLAND

possible sont cependant très proches et il ne faut apparemment pas en attendre une amélioration de plus de 3 ou 4 %;

b) l'accroissement du potentiel de sous-traitance à l'étranger.

La première solution exigera du temps et la seconde devra peut-être s'inscrire dans une perspective différente.

Notre Compagnie pense que la sous-traitance est l'un des problèmes majeurs qui doit actuellement retenir son attention, car il s'agira de trouver rapidement de nouvelles formes de coopération et notre attachement à notre pays d'accueil nous amène tout naturellement à souhaiter qu'en ce domaine davantage puisse être réalisé avec la France.

Jusqu'ici, la Suisse sous-traite surtout en Allemagne. L'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie y participent également.

Un accroissement de l'effort de sous-traitance vers la France entraînera toutefois des contraintes et des impératifs auxquels nos amis français devront attentivement veiller : qualité du travail, compétitivité, délais de livraison.

Nous nous demandons cependant s'il ne faudrait pas conférer à la sous-traitance un aspect différent et élargi en recherchant des solutions plus satisfaisantes au plan des incidences économiques, sociales et même humanitaires. Si les grands mouvements journaliers des frontaliers, qui le matin quittent leurs cités-dortoirs pour y revenir le soir, sont devenus indispensables à l'économie helvétique, ils pourraient néanmoins à long terme présenter des inconvénients, et même des dangers pour les deux pays. Cet éloignement journalier de la masse laborieuse, ce dépeuplement économique risquent de transformer progressivement en désert certaines régions limitrophes. Leur économie en souffre déjà, les frontaliers couvrant régulièrement une partie de leurs besoins alimentaires en Suisse et augmentant encore par là, dans certaines villes frontalières, la pression sur les prix.

Ne faudrait-il pas rechercher ensemble une formule plus conforme aux intérêts de ces travailleurs, en faisant venir à eux, dans la mesure du possible, une partie des activités auxquelles ils se consacrent aujourd'hui? L'étude, entre les administrations et les organismes professionnels compétents de nos deux pays, en vaudrait certainement la peine.

Mais la France peut-elle envisager, en la matière, dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la régionalisation, les efforts nécessaires en faveur de tels projets dont l'issue positive ne peut résider que dans la réalisation de conditions assurant la compétitivité vis-à-vis des pays étrangers?

Notre Compagnie a créé un petit groupe d'étude qui se penche actuellement sur l'évaluation des besoins et des moyens discernables. Seule, cependant, la mise sur pied d'une commission ad hoc réunissant tous les intéressés pourrait peut-être, avec beaucoup de tenacité et de patience, dégager les réalités et les possibilités pratiques d'une telle collaboration.

Si tout ce qui a trait aux relations économiques franco-suisse fait, de toute évidence, partie de nos préoccupations, il est d'autres problèmes qui méritent une attention soutenue, par exemple ceux concernant les petites et moyennes entreprises quant à leur développement sur l'un ou l'autre de nos marchés. Ici aussi, la sous-traitance devrait offrir de nouveaux débouchés.

Sur le plan de l'intégration européenne, une délégation du Conseil Fédéral a présenté à Bruxelles le dossier de notre pays au cours des premières conversations exploratoires. Il reste actuellement difficile de faire des pronostics sur l'issue finale des pourparlers qui pourraient s'engager et ce d'autant plus que beaucoup dépendra, en fin de compte, du sort réservé au dossier britannique.

Malgré le pessimisme de certains de nos propos, qui se voudraient tout simplement réalistes, notre confiance en certains principes et possibilités reste grande et nous chercherons à œuvrer aussi utilement que possible dans la modeste sphère qui nous est confiée.

Mais pour cela, nous avons d'abord besoin des conseils et de l'aide de tous ceux qui veulent bien nous honorer de leur soutien et de leur sympathie et c'est l'occasion pour nous d'exprimer aux représentants de la presse, notre souhait de resserrer avec eux encore davantage les relations amicales que nous entretenons déjà.

*Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Dupont
Ambassadeur de Suisse en France*

Quand on compare les chiffres du commerce franco-suisse des deux dernières années, on est frappé de l'augmentation substantielle des ventes françaises en Suisse. La balance commerciale entre les deux pays a, en effet, passé de 1 milliard de francs suisses en 1969, au bénéfice de la France, à plus d'un milliard et demi en 1970, soit une augmentation de 50 %. C'est que la France, l'année dernière, a augmenté ses exportations totales de 30 % en moyenne. Cet accroissement considérable des exportations sera l'une des caractéristiques de ce redressement de notre pays de résidence auquel le Gouvernement se consacre. L'effort est, en fait, beaucoup plus considérable qu'il n'y paraît et va certainement s'amplifier. Déjà, la France a presque atteint 100 milliards de francs français aux exportations en 1970 et a dépassé les 100 milliards aux importations. Ces chiffres sont les témoins d'un phénomène économique important. Après un certain retard sur quelques nations industrielles, qu'on a pris, par opposition, l'habitude de qualifier aussi de « commerçantes » — les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, même la Suisse — la France, si rien ne vient contrecarrer son effort, est en train de prendre son départ vers une véritable vocation économique internationale.

Je ne veux pas traiter ici des relations économiques franco-suisse. A part l'augmentation des échanges, il ne s'est rien passé de particulièrement significatif sur le plan bilatéral au cours de ces derniers mois. Il n'y a pas de problèmes véritables entre la France et la Suisse, car tout se règle dans un esprit de bon voisinage.

Du point de vue multilatéral, l'attention en Suisse est tournée, vous le savez, vers Bruxelles où, depuis quelques mois, sont étudiés et élaborés nos rapports futurs avec la Communauté économique européenne. J'aimerais évoquer très sommairement certains aspects du problème.

Comme je l'avais relevé lors d'un de mes précédents exposés devant votre Chambre, le dossier suisse, dans son aspect économique, est un bon dossier à défendre auprès de la Communauté. J'en veux pour preuve ces deux éléments : la balance commerciale entre notre pays et le Marché commun présente un solde qui s'est élevé à 5,7 milliards de francs suisses en 1969 et à plus de 8 milliards en 1970, en faveur de la Communauté. La Suisse importe, d'autre part, les 40 % de sa consommation de produits agricoles, dont la moitié en provenance de la Communauté.

Pour définir dans quel sens la Suisse se devait d'approcher le Marché commun, il y avait lieu, pour notre pays, d'apprécier tout d'abord la situation politique.

Les Six, en instituant le Marché commun, ont eu en vue, à plus ou moins longue échéance, d'unir l'Europe à la fois politiquement et économiquement : de bâtir les États-Unis d'Europe. Jusqu'à présent, un important effort a été fait du point de vue économique. Il reste à opérer de même sur le terrain politique. C'est pourquoi l'on a beaucoup parlé, surtout après la réunion au sommet de La Haye, des « finalités politiques » du Marché commun. Ces finalités sont encore imprécises, mais la recherche de cette politique conduira nécessairement à une limitation de la souveraineté des États. Les autorités suisses se doivent donc d'envisager cette situation dans le cadre de notre politique traditionnelle de neutralité et d'indépendance, qu'elles ont de bonnes raisons de ne pas modifier.

Politiquement, c'est donc la neutralité suisse qui aura été au centre de la déclaration que la Délégation suisse a faite, lors de la première prise de contact avec la Communauté, à Bruxelles, le 10 novembre dernier. La Délégation, présidée par l'Ambassadeur Jolles, Directeur de la Division du commerce, a souligné l'importance historique de notre fédéralisme et de notre neutralité, en faisant ressortir que celle-ci était devenue une institution reconnue du droit des gens et qu'elle correspond ainsi aux intérêts de l'Europe et du monde. Un des buts politiques du Marché commun étant de contribuer à la détente internationale et à l'entente entre les peuples de notre continent, la neutralité suisse n'est en rien incompatible avec de telles finalités; elle peut, au contraire, en faciliter la réalisation.

Le principe du respect de la neutralité étant affirmé, on peut se demander si, vu l'intérêt que la Suisse a toujours manifesté pour une organisation de l'Europe, notre pays n'aurait pas pu envisager la solution d'une adhésion à la Communauté avec réserve de neutralité. Les autorités suisses n'ont pas manqué d'étudier cette solution. Elles ont dû cependant constater que toutes les réserves auxquelles la Suisse pourrait subordonner son adhésion n'auraient guère que des effets secondaires. En effet, ces réserves auraient pour but de permettre à notre pays de ne pas participer à l'orientation véritablement politique du Marché commun, également de nous abstenir lorsque des décisions communautaires contraignantes seraient prises, mais encore de ne pas appliquer des dispositions que nous considérerions comme incompatibles avec notre propre politique commerciale. Cependant, pour tous ces cas, il ne pourrait s'agir que d'exceptions. La plupart du temps, nous ne pourrions nous soustraire à la politique commerciale suivie par la Communauté, sinon notre adhésion n'aurait de sens ni pour nous ni pour nos partenaires. Il s'ensuivrait que la politique suisse se distinguerait mal en fait de celle de la communauté. Notre neutralité n'aurait donc plus ce caractère indépendant que nous nous sommes efforcés de lui conserver : notre politique serait, pour reprendre une expression, « alignée ». Une telle solution n'a pu être retenue, pas plus d'ailleurs que celle de l'association en raison de la « satellisation » qu'elle entraînerait forcément.

Les autorités suisses se sont donc fixé pour but de rechercher, avec le Marché commun, un accord « sui generis ». Cette recherche, pour un pays aussi fortement industrialisé que la Suisse, n'est pas facile : elle oblige à explorer un terrain nouveau. C'est ce qui a amené notre pays à provoquer des conversations dites exploratoires avec la CEE. Celles-ci doivent permettre d'éclairer les deux délégations sur les besoins réciproques et, par conséquent, sur le contenu ainsi que les modalités d'un accord. Au surplus, notre pays a fait figurer dans sa déclaration à la Communauté un certain nombre de principes qu'il souhaite voir retenus. Ils ont pour but de faciliter davantage encore les relations commerciales grâce à un régime aussi libéral que possible et l'élimination des obstacles pour l'essentiel des échanges. La Suisse a souligné l'importance qu'elle attachait à son indépendance dans le domaine des accords douaniers et commerciaux avec les États tiers, tout en manifestant sa volonté d'éviter les détournements de trafic et les distorsions de concurrence.

Dans le domaine agricole, notre pays a fait remarquer que les arrangements à prendre devaient maintenir viable notre paysannerie. Le niveau des prix à la production en Suisse est considérablement plus élevé que celui de la CEE. Si l'on appliquait chez nous les prix actuellement en vigueur dans la Communauté, le revenu net de nos agriculteurs serait réduit de moitié. Dès lors, il est certain que notre agriculture ne pourrait se maintenir. Or, le taux actuel d'auto-provisionnement de la Suisse en matière agricole est de 60 %. Ce chiffre, qui se situe à la limite de ce qui est tolérable pour un État soucieux de son indépendance économique et qui laisse encore une large place aux importations, diminuerait certainement dans une forte proportion. Nous ne pouvons l'envisager.

Notre pays a enfin souligné qu'il était en mesure d'apporter une contribution, importante à ses yeux, dans des domaines non commerciaux et particulièrement dans ceux qu'on appelle de la seconde génération (droit européen des brevets, des sociétés, politique de transports, politique scientifique, énergétique, etc.).

Du mois de novembre au mois de mars de cette année, la délégation suisse a rencontré plusieurs fois, à Bruxelles, les représentants de la Commission. Les travaux se sont déroulés dans l'esprit de ces « conversations exploratoires » que la Suisse a souhaité avoir avec le Marché commun. La première phase, celle des conversations, des « facts finding » est maintenant terminée. La Commission va rédiger un rapport qui devrait, en principe, être discuté avant les grandes vacances par le Conseil des Ministres. Celle-ci donnera mandat à la Commission d'entamer les négociations avec la Suisse et notre pays espère bien que ces pourparlers commenceront cet automne au plus tard.

Notre pays souhaite aussi que le parallélisme des négociations soit maintenu. Cela veut dire deux choses : d'une part, que les pourparlers avec la Suisse soient entrepris assez rapidement pour éviter ainsi qu'un écart trop grand ne se produise entre la négociation anglaise et celle de la Suisse; d'autre part, que les accords puissent entrer en vigueur simultanément. Notre pays tient beaucoup à cette simultanéité et la France en a, elle aussi, à Bruxelles, fait reconnaître la nécessité.

Il est encore trop tôt pour savoir ce qui sortira des conversations exploratoires de Bruxelles. De l'avis de la délégation suisse, ces conversations ont montré que du point de vue commercial, technique et administratif, un accord avec la Suisse était parfaitement possible. Dans les discussions, la Suisse a précisé aussi que le fait qu'elle ne pouvait envisager d'adhérer au Marché commun ne devait pas signifier qu'elle devait être exclue systématiquement de la participation aux décisions importantes de la Communauté et qui pourraient l'affecter d'une manière directe.

Voilà où nous en sommes actuellement et nous avons bon espoir de parvenir à une solution. La Suisse en tout cas est, pour sa part, bien résolue à faire son maximum en vue de faire aboutir la négociation.

Je tiens, mon cher Président, à l'issue de cet exercice, à vous remercier, ainsi que vos collaborateurs, de tout ce que vous faites en faveur des relations économiques franco-suisse. Je souhaite que vos efforts constants aboutissent pour l'exercice à venir à renforcer, développer encore, ces liens si précieux que vos prédécesseurs et vous-même avez inlassablement tissés.

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1970

Outre la création et le maintien de relations à caractère commercial entre la France et la Suisse, notre Compagnie se doit d'être capable de fournir des services. La production de ces services peut être :

- soit limitée par le volume des cotisations,
- soit élargie en faisant appel à des ressources complémentaires qui viendront s'ajouter au volume des cotisations normalement perçues.

Notre Compagnie, depuis plusieurs années, s'efforce d'offrir une palette de services aussi complète que possible, comme le révèle le rapport d'activité qui vient de nous être présenté, correspondant aux besoins de ses adhérents d'abord, à ceux de tiers ensuite qui, satisfaits, seront susceptibles d'apparaître sur la liste de nos membres. C'est donc le système de la production élargie de services qui est appliqué, système d'autant plus justifié d'ailleurs qu'il permet de doter notre Compagnie d'une dimension facilitant nos contacts avec les autorités, les grands groupes professionnels, les organismes économiques.

Ce préambule, pour rappeler que malgré des prévisions budgétaires annonçant pour l'exercice 1970 une perte, d'ailleurs confirmée par les faits, notre Compagnie a poursuivi ses activités sans chercher à supprimer certaines d'entre elles. Cette introduction explique aussi pourquoi, avec un montant total de cotisations encaissées de 552.960 F nous faisons face — en 1970 dans une proportion insuffisante il est vrai — à des dépenses de l'ordre du million de francs.

Pour l'analyse des principaux postes du bilan et du compte d'exploitation, nous ne retiendrons ici que ceux présentant des écarts plus ou moins importants par rapport à l'exercice 1969.

Le bilan d'abord

A l'actif une innovation : l'introduction d'un poste « Immobilisation ». Bien que le caractère de notre Association à but non lucratif lui permette d'amortir intégralement, au cours d'un seul exercice, les acquisitions relatives à des équipements ou à des aménagements divers, il nous a semblé bon, par souci de clarté économique, de les rassembler sous une rubrique spéciale. L'amortissement est prévu, en principe, sur cinq ans.

Les prêts à plus d'un an ont fortement diminué — de 86.116,26 à 40.036,76 F — alors que les Titres de participation ont augmenté de 35.000 F — à 76.000 F —. Ceci provient essentiellement de l'augmentation de capital de la Société Anonyme Immobilière, propriétaire d'un appartement à Neuilly. Cette augmentation de capital imposée par la législation en vigueur pour les sociétés anonymes immobilières a été souscrite par notre Compagnie à l'aide d'une partie du prêt déjà précédemment consenti.

Le stock papier d'impression présente une diminution sensible — de 25.750,85 F à 7.603,92 F — justifiée par notre souci, au cas où nous serions amenés à changer le format de notre revue, d'éviter le stockage d'un produit perdant alors toute valeur. Cette diminution de stock a permis aussi de maintenir notre trésorerie dans les limites de l'année précédente

laissez vos soucis d'argent au



PREMIERE
BANQUE
PRIVEE
FRANÇAISE

- le CCF vous envoie immédiatement un relevé de compte après chaque entrée ou sortie d'argent
- le CCF vous accorde sans délai le prêt dont vous avez besoin
- le CCF étudie le placement qui vous convient
- le CCF est la Banque française la mieux placée pour traiter vos problèmes qu'ils soient : industriels, commerciaux ou touristiques. Ses origines helvétiques lui ont valu une situation privilégiée auprès de la majorité des Banques Suisses et de leur clientèle.

N'hésitez pas à consulter l'agence CCF la plus proche de votre domicile : elle vous documentera et vous conseillera.

Siège Social : 103 av. des Champs-Élysées Paris 8^e
55 agences à Paris et banlieue, plus de 200 dans toute la France

GENÈVE : 15, rue Pierre Fatio
tél. : 35-87-50

— elle s'est même améliorée — malgré la perte d'exploitation de 38.427,26 F ramenée par le jeu du compte des Profits et Pertes à 30.967,30 F au bilan.

Les valeurs réalisables ont diminué à la suite de la diminution du compte client et autres débiteurs.

Du côté du passif, les Fonds propres ont été ramenés de 223.197,72 F à 192.230,42 F par imputation de la perte déjà mentionnée plus haut. Si dans les débits à court terme, le compte fournisseur a sensiblement diminué, la rubrique « Autres créanciers » a fortement augmenté par suite de l'encaissement de divers contentieux récupérés par notre service juridique en fin 1970, donc encore à transférer aux demandeurs. Cette augmentation a été compensée en grande partie par la diminution générale des charges à payer, des factures à recevoir et des produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Le compte d'exploitation ensuite

A part les frais de publication, toutes les charges ont augmenté, ce qui est normal, pour la plupart d'entre elles, compte tenu de la hausse généralisée des coûts que nous connaissons.

Les produits ont eux aussi augmenté à l'exception des produits des Publications — leurs frais avaient diminué — et des recettes diverses. A remarquer l'augmentation des encaissements de cotisations d'environ 16.000 F (+ 3 %) et le bon travail du service juridique qui augmente ses recettes d'environ 26.000 F (+ 70 %).

Vous remarquerez que le total de notre compte d'exploitation passe de 965.752,23 F à 1.016.680,63 F (+ 5,3 %) alors que le total de notre bilan diminue de 616.136,55 F à 562.694,18 F (— 8,8 %). C'est la conséquence de la perte et des tendances inflationnistes plus rapidement perceptibles au niveau des Charges que des Produits.

Nous souhaitons encore attirer votre attention sur les résultats bruts des Publications. Ils sont sensiblement moins bons que l'année dernière, surtout pour la Revue pour laquelle les frais d'impression et de routage ont beaucoup augmenté, plus vite que les recettes. Il y a là une situation à l'évolution de laquelle nous devons être attentifs.

Les analyses, les explications sont une chose, la réalité en est une autre. Il est bien évident que nous n'avons pas l'intention de consommer nos réserves financières et avons pris dès la fin de l'année 1970 un certain nombre de mesures pour rééquilibrer notre budget sans pour autant nous laisser entraîner dans une politique malthusienne. L'augmentation de nos cotisations d'ailleurs parfaitement justifiée compte tenu de l'évolution des coûts, l'abonnement séparé à la Revue, les efforts multiples auprès des autorités suisses pour aboutir finalement à l'octroi du remboursement des frais exposés par notre Compagnie, un contrôle accru de certaines dépenses, voilà un ensemble d'actions dont l'effet devrait se manifester au cours de l'exercice 1971.

Nous voulons pour terminer adresser nos félicitations à la Section de Lyon qui a réussi à équilibrer son exploitation malgré les aléas d'une manifestation importante organisée par elle : la célébration de son Cinquantenaire, et nos remerciements à la Société Fiduciaire Française pour son travail efficace dans la tenue de notre Comptabilité et pour son parfait esprit de collaboration manifesté au cours de plusieurs réunions de travail.

Compte d'exploitation de l'exercice 1970

CHARGES

PRODUITS

STOCK AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25.750.85	STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE	7.603.92
FRAIS DES PUBLICATIONS	180.934.19	PRODUITS DES PUBLICATIONS	267.059.55
ACHATS DIVERS	919.03	PRODUITS DES MANIFESTATIONS	46.487.87
FRAIS DES MANIFESTATIONS	53.125.15	COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	552.960.03
FRAIS DE PERSONNEL	428.566.30	RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	64.995.80
IMPOTS ET TAXES	66.872.97	RECETTES DIVERSES	16.578.15
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	122.903.03	PRODUITS FINANCIERS	22.568.05
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	28.916.22	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	38.427.26
FRAIS DIVERS DE GESTION	96.780.01		
FRAIS FINANCIERS	4.647.87		
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMOR- TISSEMENTS	7.265.01		
	1.016.680.63		1.016.680.63

Compte de pertes et profits de l'exercice 1970

CHARGES

PRODUITS

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	38.427.26	RECETTES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	3.548.61
DÉPENSES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	2.555.76	RECETTES EXCEPTIONNELLES	6.836.38
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	369.27	EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES	30.967.30
	41.352.29		41.352.29

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte d'Exploitation et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 1970, reproduits ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et traduisent effectivement les éléments de charges et produits de l'exercice considéré.

Paris, le 26 avril 1971.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE
B. Le Roy, J.-C. Boucq,
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris

Bilan au 31 décembre 1970

ACTIF

PASSIF

	Montants bruts	Amortis- sements	Montants nets	F		F	F
IMMOBILI- SATIONS	F	F	F				
Matériel de bureau	17.746,71	3.549,34	14.197,37				
Agencements, amé- nagements, installa- tions	3.715,67	3.715,67	—				
	21.462,38	7.265,01	14.197,37	14.197,37			
AUTRES VALEURS IMMO- BILISÉES							
Prêts à plus d'un an			40.036,76				
Titres de participation			76.000,00				
Dépôts et cautionnements			300,58	116.337,34			
VALEURS D'EXPLOITATION							
Stock papier d'impression				7.603,92			
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DIS- PONIBLES							
Clients			45.321,68				
Autres débiteurs			31.246,66				
Comptes de régularisation-actif			22.690,49				
Titres de placement			232.050,40				
Banques			66.004,23				
Chèques postaux			23.844,46				
Caisse			3.397,63	424.555,55			
				562.694,18			
							562.694,18
FONDS PROPRES							
Fonds propres au 31 décembre 1969.					223.197,72		
Excédent des dépenses sur les recettes de l'exercice 1970					30.967,30		192.230,42
DETTES A LONG ET MOYEN TERME							
Dettes à plus d'un an							2.744,12
DETTES A COURT TERME							
Fournisseurs					59.363,11		
Autres créanciers					120.338,68		
Comptes de régularisation-passif					59.911,73		
Banque					128.106,12		367.719,64

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du Bilan au 31 décembre 1970, reproduit ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 26 avril 1971.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy, J.-C. Boucq,

Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris.